

# LES FONDS EUROPÉENS EN RÉGION CENTRE 2014-2020

Pour faire face à la crise et aux grands défis de l'Union européenne, ses Etats membres ont adopté en 2010 la **Stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive**. Toutes les politiques européennes doivent participer à cette stratégie, en contribuant à atteindre les objectifs qu'elle fixe en matière de recherche et développement, d'emploi, d'éducation, de lutte contre la pauvreté et d'énergie/climat.

Pour ce faire, les politiques européennes sont dotées d'un budget défini pour les 28 Etats membres pour sept ans. Pour la période 2014-2020, il s'élève à 960 milliards d'€. Dans ce cadre, l'Union européenne confie aux Etats membres la gestion d'une partie de ces crédits. Pour la France, ce sont près de 28 milliards d'€ pour la période 2014-2020, dont :

- 15,5 milliards d'€ au titre de la **politique européenne de cohésion économique, sociale et territoriale** (fonds européen de développement régional (FEDER) et fonds social européen (FSE)), dont 14,4 milliards d'€ au titre des programmes français et 1,1 milliard d'€ au titre de la coopération territoriale européenne (CTE),
- 11,4 milliards d'€ au titre de la **politique européenne de développement rural** (fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)),
- 588 millions d'€ au titre de la **politique de la pêche et des affaires maritimes** (fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)).

Par ailleurs, 310 millions d'€ sont alloués à la France en 2014 et 2015 au titre de l'Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ).

Ces crédits sont mis en œuvre dans le cadre de programmes européens qui peuvent être soit nationaux, soit régionaux. Chaque programme définit la stratégie d'utilisation de ses crédits, en cohérence avec les priorités identifiées, au niveau national, dans l'Accord de partenariat.

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014, confie aux conseils régionaux la gestion d'une partie des fonds européens. A partir de 2014, les conseils régionaux deviennent ainsi les autorités de gestion du FEDER, du FEADER et d'une partie du FSE. Les conseils régionaux littoraux qui en font la demande mettront en œuvre une partie des mesures du FEAMP, en cohérence avec le champ de compétence des collectivités régionales.

Cette fiche est élaborée sur la base des éléments disponibles dans les projets de programmes non approuvés par la Commission européenne. Elle sera actualisée régulièrement après l'adoption des programmes.



## ENJEUX

La région Centre, bien que s'étendant sur un vaste territoire (quatrième région de France par sa superficie) demeure relativement peu peuplée (65 habitants par km<sup>2</sup>).

Malgré des secteurs économiques solides comme l'agriculture céréalière, l'industrie pharmaceutique et la cosmétique, ainsi qu'un revenu des ménages supérieur à la moyenne nationale, la région a été touchée par la crise. Entre 2008 et 2011, l'emploi total a diminué de 1,4 % et l'économie régionale reste encore pénalisée par le chômage.

C'est dans ce cadre que les priorités qui ont été définies pour la région sont cohérentes avec la Stratégie Europe 2020, puisqu'elles favorisent les **investissements en recherche et développement (R&D) et en innovation et l'accompagnement de la compétitivité des PME**. Les actions soutenues par l'Europe permettront également de soutenir les actions relatives à **l'utilisation durable des ressources**, et d'encourager la **formation et l'apprentissage**.

## STRATÉGIE EUROPE 2020



### Éducation

**12,70 %**

Part des 18-24 ans ayant quitté prématurément le système scolaire en 2009

**36,90 %**

Part des 30-34 ans diplômés du supérieur en 2009



### Lutte contre la pauvreté

**12,40 %**

Taux de pauvreté en 2010



### Emploi

**70,40 %**

Taux d'emploi des 20-64 ans en 2009



### R&D

**1,80 %**

Part des dépenses de R&D sur le PIB en 2010



### Environnement

**7,80 %**

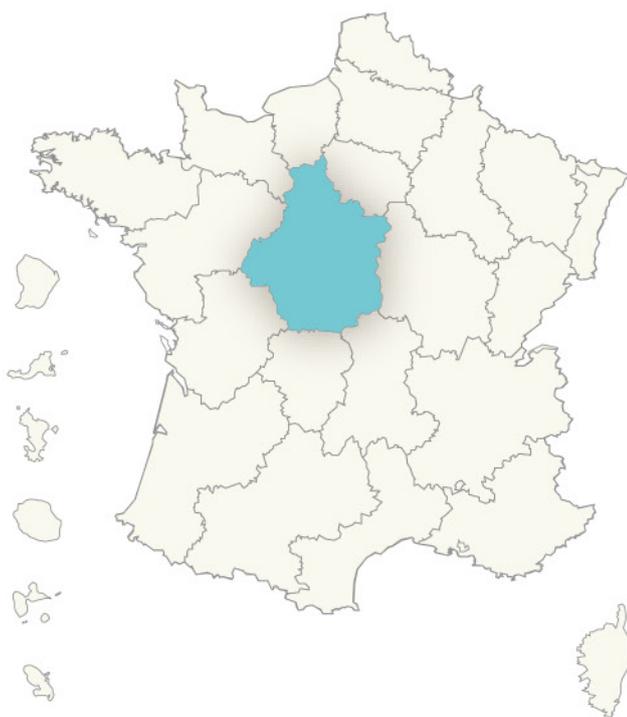
Part de l'électricité renouvelable dans la consommation finale d'électricité en 2010

**-11 %**

Evolution entre 1990 et 2009 des consommations finales d'énergies

## PROGRAMMES ET MONTANTS

Les montants ci-dessous concernent le territoire de la région Centre.



Programme	Montant UE du programme
Programme opérationnel Centre FEDER-FSE 2014-2020*	255 091 336 €
Programme de développement rural Centre FEADER*	41 000 901 €
Programme opérationnel national FSE (volet régional Centre)**	54 976 758 €
Programme opérationnel national IEJ (volet régional Centre)**	5 215 863 €
<b>Total</b>	<b>356 284 858 €</b>

Les montants ci-dessous concernent des territoires dépassant les frontières de la région Centre.

### Espace interrégional\*\*\*

Programme opérationnel interrégional FEDER Loire

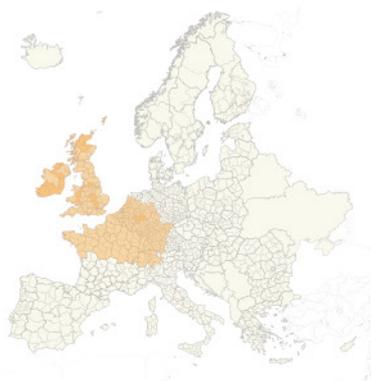
33 000 000 €



### Coopération territoriale européenne\*\*\*\*

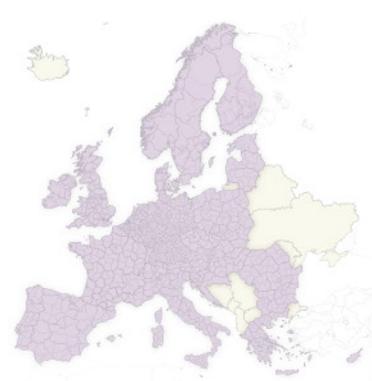
Europe du Nord-Ouest (transnational)

396 134 342 €



Interreg Europe (interrégional)

359 326 320 €



\*Source : Accord de partenariat ; \*\*Source : DGEFP ; \*\*\* Source : Note CGET du 08/09/2014 sur la mise en oeuvre 2014-2020 des actions interrégionales ; \*\*\*\*Source : Décision d'exécution n°2014/366/UE fixant les montants FEDER des programmes CTE.

## QUELS PROJETS THÉMATIQUES ?



### Programme opérationnel FEDER-FSE Centre 2014-2020

La Commission européenne impose aux programmes de concentrer un montant conséquent de leur enveloppe sur un nombre limité de thématiques en fonction des fonds, c'est ce qu'on appelle la concentration thématique.<sup>1</sup>

La région Centre interviendra dans **la recherche et développement et l'innovation afin d'améliorer l'effort de recherche et le nombre d'entreprises innovantes en s'appuyant sur sa stratégie régionale d'innovation et de spécialisation intelligente**. Il s'agira de :

- renforcer les domaines potentiels de spécialisation tels que l'ingénierie et la métrologie environnementales, les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et les services pour le tourisme patrimonial, afin d'avoir une masse critique plus significative (effectifs de chercheurs publics et privés, équipements de recherche), de développer leur visibilité et l'attractivité internationale des centres de compétences, et de développer des partenariats entre opérateurs de recherche publique et entreprises,
- permettre à un tissu d'entreprises d'intégrer un plus haut degré d'innovation et de monter en intensité technologique.

L'intervention du FEDER permettra également **d'accompagner les entreprises industrielles et artisanales** afin de structurer leur organisation, leur permettre de se moderniser, d'innover et croître et ainsi préserver l'emploi. Le défi de l'emploi doit être également lié à son dynamisme entrepreneurial. Il est indispensable de favoriser le **développement d'un tissu de PME solide et pérenne**. De manière complémentaire, le développement de structures d'accueil aux entreprises dans les quartiers prioritaires politique de la ville sera également soutenu (cf. axe urbain).

S'agissant des **TIC et de la société numérique**, en réponse aux besoins du territoire, le FEDER interviendra de manière conséquente sur des projets visant à accompagner **le déploiement du très haut débit** (au moins 30Mbits) d'ici 2018 dans les petites villes et les pôles de centralité. Les actions qui pourront être financées dans ce cadre auront pour objectif d'améliorer la desserte en fibre optique des entreprises et sites publics, par des réseaux de communication électronique de 2<sup>ème</sup> génération d'initiative publique, mais également de favoriser la fédération de réseaux de télécommunications et la mutualisation des moyens. La part consacrée aux usages numériques a été définie afin d'impulser et d'expérimenter de nouveaux usages sur les territoires en matière notamment d'e-administration, d'e-santé et d'e-éducation.

En outre, la priorité a été donnée **au développement durable et plus particulièrement à la transition vers une économie à faible teneur en carbone**. Le FEDER sera mobilisé pour soutenir le développement des **énergies renouvelables thermiques** (dont la géothermie) et **l'efficacité énergétique dans les bâtiments** (logements privés et part sociale dont les quartiers prioritaires politique de la ville et bâtiments publics), où il s'agira de poursuivre l'effort engagé dans ce domaine sur la période 2007-2013. Compte tenu du poids important des déplacements des personnes et des marchandises dans les émissions de gaz à effet de serre, la mobilité

durable sera accompagnée via le projet de déplacement urbain et péri-urbain de la liaison Orléans-Châteauneuf.

Le FSE régional sera destiné à :

- **développer les compétences et la qualification des demandeurs d'emploi**. Les crédits 2014-2020 permettront de démultiplier les effets et renforcer l'insertion professionnelle. La région soutiendra ainsi le financement de formations rentrant dans une démarche de retour à l'emploi durable ou d'adaptation des compétences et des connaissances afin de mieux répondre aux évolutions du marché du travail (formations à la création/reprise d'entreprise, découverte et/ou pré-qualification aux nouveaux métiers et lutte contre l'illettrisme pour acquérir l'autonomie dans la société). Un second volet encouragera les démarches d'innovation des parcours de formation, par la mise en place de projets expérimentaux et innovants en soutien à l'individualisation des parcours de formation,
- **améliorer de la qualification des apprentis** afin de faciliter leur accès au marché du travail (actions qualifiées adaptées aux besoins des apprentis et professionnalisation des équipes CFA),
- **structurer l'orientation via la mise en place d'un Service Public Régional d'Orientation**.

Les interventions dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes visent tout public jeune de 16 à 25 ans sans emploi, ne suivant ni formation ni enseignement. Ce public est appelé les « Jeunes ni en éducation, ni en emploi ni en formation » (NEET).

Les crédits mobilisés au titre de l'IEJ permettront de soutenir des actions au profit des jeunes ne travaillant pas, ne suivant ni formation, ni études (NEET) afin de favoriser leur retour vers un emploi durable via un accroissement de leurs compétences en prenant appui sur le suivi de formations professionnelles adaptées aux besoins du territoire. Il s'agira de consolider leur compétence professionnelle, d'acquérir une qualification, de mettre en place un parcours d'insertion dans l'entreprise dans un secteur professionnel porteur d'emploi.



### Programme de développement rural Centre FEADER

La région Centre ambitionne de rester une grande région agricole et forestière et de développer ses atouts ; elle souhaite favoriser l'alliance de la nature et de la culture pour avoir une offre touristique ambitieuse, maintenir un tissu rural équilibré et dynamisé, avec des services de santé en réseau et garantir les continuités écologiques et la qualité des eaux. Dans le cadre de cette stratégie, des choix adaptés au cadre européen ont été faits et priorisés.

Afin d'atteindre ces objectifs et dans un souci particulier pour le respect de l'environnement et la gestion de l'eau, la région mise à la fois sur le développement du secteur agroalimentaire, le maintien d'un élevage compétitif en lien notamment avec l'utilisation des productions végétales régionales, l'agriculture biologique, la transformation régionale du bois, et plus globalement la production d'écomatériaux à partir de la biomasse, et la transformation des exploitations agricoles vers un système conciliant rentabilité économique et préservation de l'eau et de la biodiversité. En

matière forestière la région souhaite favoriser la mobilisation du bois et sa transformation locale.

S'agissant du tourisme, la région souhaite s'appuyer sur le tourisme à vélo et le renforcement qualitatif de l'offre d'hébergement.

Pour maintenir un tissu rural équilibré et dynamisé, la région mise sur la capacité des territoires à favoriser le maintien de terres agricoles, à concevoir des schémas de services innovants, à protéger la ressource naturelle, à développer l'ingénierie de projet, à faciliter l'utilisation des technologies de l'information et de la communication.

Liste des mesures ouvertes dans le PDR :

Mesure 1	Transfert de connaissances et actions d'information
Mesure 2	Services de conseil, d'aide à la gestion agricole et de remplacement sur l'exploitation
Mesure 4	Investissements physiques en faveur des exploitations agricoles, des Industries Agro- Alimentaires (IAA) et des infrastructures dans le secteur agricole et forestier
Mesure 5	Reconstitution du potentiel de production agricole endommagé par des catastrophes naturelles et mesures de prévention
Mesure 6	Aides à l'installation et au développement des exploitations agricoles et des entreprises
Mesure 7	Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales
Mesure 8	Investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts
Mesure 10	Mesures agroenvironnementales et climatiques
Mesure 11	Agriculture biologique
Mesure 13	Paiement en faveur des zones soumises à contraintes naturelles ou à autres contraintes spécifiques (Indemnités Compensatoires des Handicaps Naturels)
Mesure 16	Coopération
Mesure 19	Soutien au développement local LEADER



### Programme opérationnel national FSE (volet régional Centre)

Le programme opérationnel national FSE a vocation à intervenir principalement sur les champs de **l'emploi et de l'inclusion active**. L'action du FSE en région Centre sera articulée autour de 3 axes d'intervention :

- **Accompagner vers l'emploi les demandeurs d'emploi et les inactifs, soutenir les mobilités professionnelles et développer l'entrepreneuriat**

Dans le cadre de cet axe, des actions de prévention et de lutte du décrochage scolaire seront financées, principalement dans les domaines de la détection et de la prévention.

- **Anticiper les mutations économiques et sécuriser les parcours professionnels**

Le FSE permettra la promotion d'une approche partenariale de l'anticipation et de la gestion des mutations économiques, il soutiendra le développement des compétences des salariés. De plus, le FSE interviendra en région Centre, afin de promouvoir le vieillissement actif et le retour à l'emploi des séniors.

- **Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion**

En partenariat avec les acteurs de l'inclusion sur le territoire, notamment les conseils départementaux et les Plans Locaux pour l'Insertion et l'emploi (PLIE), des actions seront financées par le FSE afin de favoriser l'insertion professionnelle des publics les plus éloignés de l'emploi. Il est notamment prévu en région Centre de mettre en œuvre des parcours de retour à l'emploi intégrant des étapes destinées à lever les freins à l'emploi.



### Programme opérationnel national IEJ (volet régional Centre)

Le programme opérationnel IEJ finance les actions en faveur des jeunes de moins de 26 ans qui ne sont **ni en emploi, ni en formation et ne suivent pas d'étude**. Ses actions concernent autant les jeunes chômeurs indemnisés, qui peuvent être diplômés, que les jeunes « décrocheurs » qui ne fréquentent pas le service public de l'emploi.

Dans la région Centre, seront mises en œuvre dans le cadre d'IEJ :

- **une action de repérage** afin d'identifier les NEET les plus éloignés de l'emploi, notamment ceux qui sont en situation de décrochage scolaire, les jeunes sans qualification qui ne sont plus en lien direct avec un des services publics de l'Education ou de l'Emploi,
- **une action d'accompagnement socio-professionnel renforcée, visant :**
  - la redynamisation par l'approche collective facilitant l'acquisition des savoirs fondamentaux,
  - la valorisation des compétences existantes ou à faire émerger par la formalisation d'un socle de compétences transversales élargissant ainsi les perspectives d'orientation,
  - la mobilisation des dispositifs de formation existants (notamment le Programme Régional de Formation), de l'alternance et de l'immersion en milieu professionnel.
- **une action de facilitation de l'insertion professionnelle** afin de multiplier les opportunités professionnelles, par toute forme de mise en situation en milieu professionnel (MSMP) ou toute forme de mise en situation de travail y compris de courte durée. Ces mises en situation visent à développer la culture professionnelle du jeune, à se familiariser avec les fondamentaux de la vie en entreprise, à acquérir un socle de compétences permettant de déboucher sur une solution d'emploi, de formation ou d'apprentissage.



### Programme opérationnel national FEAMP (volet régional Centre)

Concernant le FEAMP, les porteurs de projet des régions continentales pourront bénéficier d'un soutien à travers différents dispositifs (exemple : investissements productifs en aquaculture, aide aux industries

# FONDS EUROPÉENS EN RÉGION CENTRE 2014-2020

agro-alimentaires de transformation de produits de la pêche et de l'aquaculture) gérés par l'Etat, sur la base d'enveloppes nationales (non réparties entre régions). En outre, les porteurs de projet de toutes les régions (littorales et continentales) bénéficient d'un soutien du FEAMP dans le cadre des mesures nationales gérées par l'Etat (exemple : aides à l'innovation dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture, aides aux organisations de producteurs), sur la base d'enveloppes nationales (non réparties entre régions).

## QUELS PROJETS TERRITORIAUX ?



### Programme opérationnel interrégional Loire

Fort d'une stratégie cohérente, s'articulant avec l'ensemble des neuf régions concernées par le Bassin de la Loire, et soutenue par une gouvernance établie à l'échelle du bassin, le programme opérationnel interrégional du Bassin de la Loire est un des outils de mise en œuvre opérationnelle du Plan Loire 2014-2020, à côté du Contrat de Plan Interrégional Loire.

Le programme opérationnel interrégional Loire concentre les financements sur trois objectifs essentiels :

- **accroître la résilience des territoires au risque d'inondation** (réduire la vulnérabilité et faciliter le redémarrage de l'activité), par le financement de stratégies locales partenariales de gestion des risques, d'actions de sensibilisation et de connaissance des territoires, ainsi que d'actions de recherche sur la prévention/gestion des risques ;
- **préserver la biodiversité et les continuités écologiques**, par le financement d'actions d'animation d'acteurs, d'interactions entre communautés scientifiques et gestionnaires, mais également d'actions de gestion et de restauration des continuités écologiques et sédimentaires,
- **développer une offre touristique pour la valorisation du patrimoine naturel et culturel**, en favorisant de nouvelles destinations touristiques sur le bassin ligérien et le développement des itinérances douces.



### Territoires urbains

Le règlement européen impose de consacrer au moins 5% de l'enveloppe nationale de FEDER au développement urbain durable.

L'armature urbaine de la région s'appuie sur **8 agglomérations** (Tours, Orléans, Bourges, Chartres, Blois, Châteauroux, Montargis, Dreux) et sur les **16 villes moyennes** qui structurent le territoire régional et assurent des fonctions de centralité pour les territoires qu'elles irriguent. L'organisation spatiale de la région Centre repose sur un maillage équilibré de ses agglomérations, villes moyennes et bourgs autour desquels s'organisent les espaces périurbains et ruraux. Le quotidien des habitants (habitat, emploi, services, loisirs et déplacements), dessine **23 bassins de vie**. La cohésion sociale et territoriale de la région repose sur

la consolidation de ce maillage pour que chacun puisse vivre à proximité de services et d'agréments où que ce soit sur le territoire.

En s'inscrivant dans la stratégie intégrée de chaque territoire urbain, la région Centre a choisi de mobiliser du FEDER pour soutenir le développement urbain durable auprès des **quartiers prioritaires de la politique de la ville**, inclus dans un des 19 EPCI (autorités urbaines) porteurs d'un Contrat de ville.

Cadre unique de mise en œuvre de la politique de la ville, les Contrats de ville sont le gage d'une approche intégrée du développement urbain. Ils apportent des réponses aux enjeux de cohésion sociale, de développement urbain, de développement économique et d'approche environnementale. Ils se traduisent par la territorialisation des politiques de droit commun de l'ensemble des acteurs de la politique de la ville (Etat, collectivités, établissements publics, autres acteurs institutionnels) et des financements inhérents : emploi, éducation, sécurité, cohésion sociale, santé, formation professionnelle, habitat, transport, développement économique, etc.

L'intervention du FEDER s'inscrit dans cette approche intégrée en s'orientant sur **la rénovation énergétique des logements sociaux** et le développement du potentiel économique, via **l'aménagement de structures d'accueil pour les entreprises**.

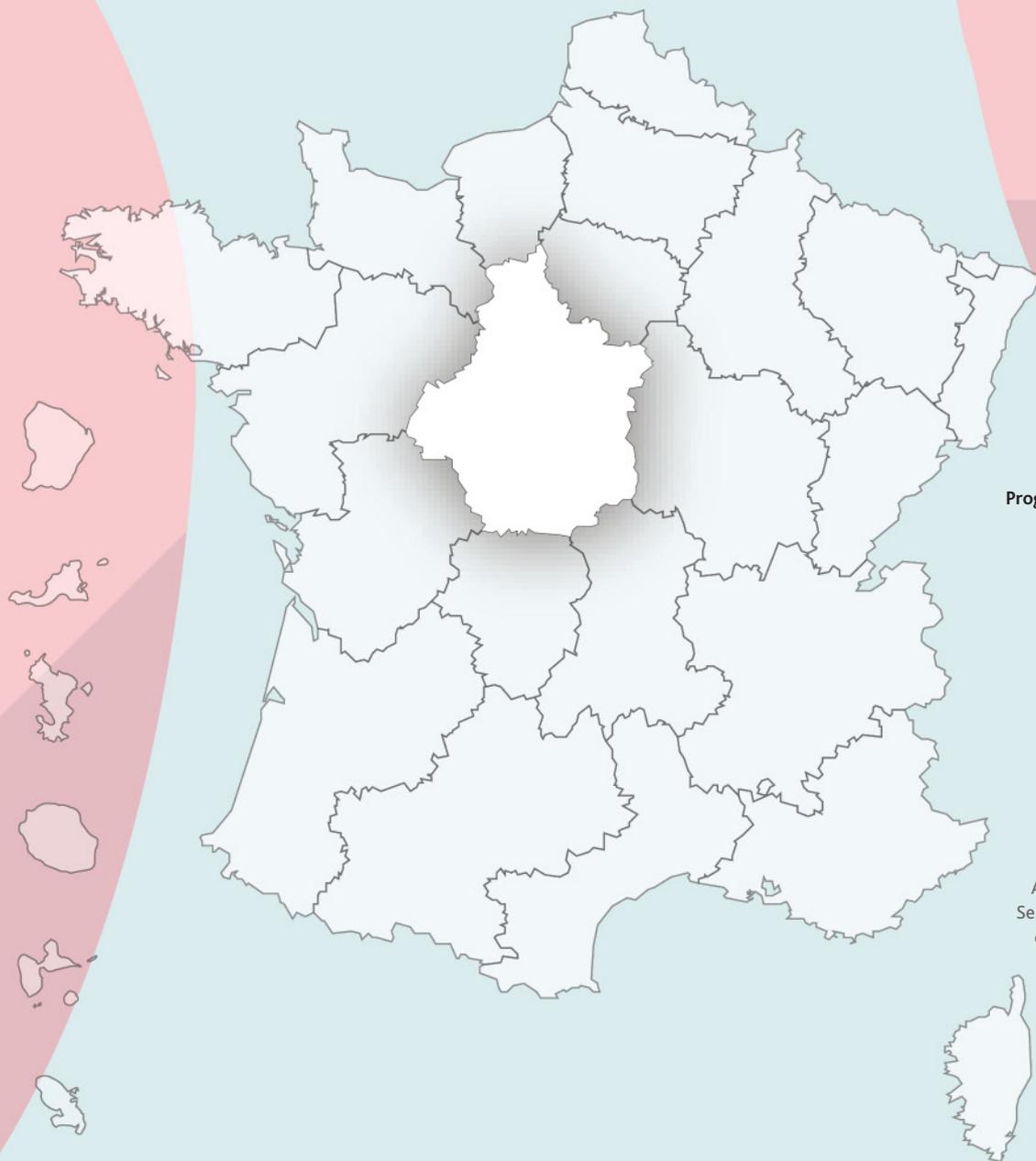
A l'échelle nationale, au moins 10% de l'enveloppe de FEDER-FSE gérée par les conseils régionaux sera consacrée en priorité aux quartiers prioritaires de la politique de la ville, conformément à l'Accord de partenariat.



### Territoires ruraux

Afin de soutenir au mieux le développement des territoires ruraux, les régions s'efforceront d'atteindre collectivement l'objectif de consacrer en moyenne nationale de l'ordre de 10% du FEADER à la priorité 6 du développement rural. Ce choix vise à maintenir un effort comparable à celui réalisé sur la période 2007-2013 sur l'axe 3 du FEADER où ce pourcentage avait été retenu.

Dans le cadre de son programme de développement rural, le conseil régional soutient l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies locales de développement menées par les acteurs locaux dans le cadre de la mesure LEADER. Cette dernière repose à la fois sur une démarche ascendante du développement rural, la définition d'une stratégie locale basée sur les attentes, les idées, les projets et les initiatives des populations locales et le développement du partenariat public/privé. Un appel à candidatures sera lancé pour sélectionner les territoires (ou Groupes d'Action Locale, GAL) chargés de la mise en œuvre de la mesure. Chaque GAL doit couvrir un territoire comportant entre 10 000 et 170 000 habitants. Un appel à manifestation d'intérêt en vue de la présélection des GAL a d'ores et déjà été lancé par le conseil régional.



## Contacts

### Programme opérationnel FEDER FSE 2014-2020

Direction Europe & Partenariats  
02.38.70.32.66.  
[europe@regioncentre.fr](mailto:europe@regioncentre.fr)

### Programme de développement rural FEADER 2014-2020

Direction Europe & Partenariats  
02.38.70.32.66.  
[europe@regioncentre.fr](mailto:europe@regioncentre.fr)

### Programme opérationnel interrégional Loire 2014-2020

Direction Europe & Partenariats  
02.38.70.32.66.  
[europe@regioncentre.fr](mailto:europe@regioncentre.fr)

### Volet régional du programme national FSE et du programme national IEJ

Autorité de gestion déconcentrée :  
Service FSE de la Direction régionale  
des entreprises, de la concurrence,  
de la consommation, du travail  
et de l'emploi (DIRECCTE)  
du Centre  
12, place de l'Etape  
CS 85809  
45058 ORLEANS CEDEX 1

## Pour en savoir plus

[www.centre.direccte.gouv.fr/accueil-24](http://www.centre.direccte.gouv.fr/accueil-24)  
[www.europe-en-france.gouv.fr](http://www.europe-en-france.gouv.fr)